

Audition réalisée par Jean-François RAPIN (région des Hauts-de-France, dpt Pas-de-Calais) et Jean-Yves ROUX (région PACA, dpt des Alpes de Haute-Pce). Leur mission consiste à réaliser un travail d'expertise et de fond sur les causes et les conséquences des CATNAT inondations et aussi d'envisager quelques préconisations avec un rapport pour juin 2024.

Notre discours :

Toutes les CATNAT ne peuvent pas être évitées mais on doit pouvoir en réduire les conséquences, si on n'est pas dans le déni. Pour nous, les dysfonctionnements proviennent du fait qu'il faut une démarche de gestion du risque :

- **globale** (qui n'exclut aucune commune inondable),
- **déterminée** (textes clairs sans ambiguïté et process beaucoup plus simples) et décentralisation ce qui peut l'être,
- **contrôlée** (avec rendu compte de la mise en application effective des lois => avec un échéancier).

Une démarche contrôlée de la gestion du risque => il faut un rendu compte

Les textes existent, avec obligation d'application, mais parfois les collectivités territoriales font fi des prescriptions => **l'aléa est subit comme une fatalité, il faut donc que les lois soient appliquées partout et s'en assurer.**

Une démarche globale de la gestion du risque => une vraie prévention pour toutes les communes

Certaines villes inondables ne bénéficient d'aucune prévention contre les inondations et il est nécessaire de les identifier. Le MTE devrait posséder un état des secteurs dans lesquels les dispositions ont déjà été prises pour limiter les conséquences d'inondations donc pour prévenir les inondations, et un état des secteurs dans lesquels rien n'a encore été mis en place pour prévenir les inondations, en dépit de la GEMAPI et de tous les dispositifs législatifs qui existent. Par ailleurs, chacun sait que chaque territoire à ses spécificités, cette disparité nécessite que les besoins exprimés par les associations et élus locaux **soient beaucoup mieux écoutés et pris en compte alors que ce sont des fonctionnaires, parfois loin de la réalité du terrain, qui arbitrent.** Il pourrait, par exemple, y avoir un système de décision plus collégiale.

Autre point, les inondations par ruissellement se multiplient aujourd'hui. Il faut absolument :

- durcir la politique d'artificialisation des sols qui perturbe l'écoulement naturel des eaux,
- protéger les zones humides : arrêter leur assèchement pour construire,
- créer des bassins de rétention et des zones d'expansion.

Certains territoires sont sacrifiés aux bénéfices d'autres.

Exemples : sur-inondation de Le Bouchage pour épargner Lyon ou de Vallabrègues pour préserver Arles. Un système compensatoire juste devrait être légalisé entre la zone protégée et celle sacrifiée. Obligatoirement, le statut de zone sacrifiée doit être débattu et annoncé officiellement aux propriétaires.

Une démarche déterminée de la gestion du risque => oser faire des choix !

Il faut un curage des embâcles post-inondations, ainsi que sur certaines zones de dépôts importants identifiées par les riverains et autorités. Cela permettrait de rétablir le phénomène naturel de chasse (autonettoyage) par les rivières elles-mêmes.

Il convient d'appliquer le principe de précaution vis-à-vis du risque inondation et d'avoir une nouvelle approche dans la gestion des cours d'eau, visant à renforcer la sécurité des populations tout en préservant au mieux les milieux naturels. D'autant que les inondations sont source importante de pollution tant pour les cours d'eau que pour les terres inondées. La crue passe dans les maisons, dans les granges, les garages et emportent tout produit chimique. Idem sur les routes par les dépôts d'hydrocarbure laissés par le trafic routier. Le végétal et l'animal sont impactés par la pollution des inondations.

Les crues répétitives stérilisent les terres agricoles nourricières en noyant le microbiote et les vers de la terre qui aèrent la terre et l'enrichissent pour rendre les sols fertiles (Cf Kiwis de l'Adour Label rouge : 50 % de perte de l'Appellation par crues répétitives de l'Adour).

De plus, les injonctions du type : « Zéro pesticide » et arrêt du traitement des rongeurs dans les cours d'eau engagées dans les communes comme par exemple celle de St-Martin-de Valgalgues depuis le 25 mars 2019, produisent aujourd'hui leurs effets négatifs, c'est l'effet papillon. Aujourd'hui, les rongeurs prolifèrent et créent de très nombreuses galeries dans les berges des rivières qui se retrouvent, de ce fait, fragilisées.

Il ne faut pas d'injonction au nom de l'écologie mais il faut un juste milieu et agir en toute intelligence. Donc, il faut penser l'écologie comme une écologie humaine et il faut concilier la prévention et la biodiversité et non pas l'inverse.

L'UNALCI-France Inondations préconise donc, dans les communes inondables n'appartenant à aucun TRI et pour lesquelles aujourd'hui encore :

- aucune politique de prévention des inondations n'a été mise en place,
- aucun levier opérationnel pour lutter contre l'inondation n'est déterminé,

> de rendre obligatoire, dans ces communes, la création, au plus près du terrain, d'une commission extramunicipale spécifique inondations qui réunirait tous les acteurs concernés par les inondations (*travailler main dans la main en ayant pour seul but de limiter dans la mesure du possible les dégâts et de protéger les populations, car mieux vaut prévenir que guérir*),

> d'investir plus dans la prévention pour pouvoir abaisser le montant de la remise en état, tout cela reposant sur une volonté politique.

Pour l'UNALCI, inutile de tergiverser :

- Rachat des habitations qu'on ne peut plus protéger à un prix permettant aux propriétaires sinistrés de s'installer décemment,
- En plus de cette mesure collective, aide financière pour les particuliers, pour mettre en place des aménagements individuels (type batardeaux) qui ont une efficacité réelle lors des crues répétitives décennales,

En 2025, l'augmentation des taux de la surprime du régime CATNAT renforcera la capacité de couverture du régime CATNAT (qui passera à environ 3,5 Mds d'€) et de fait celle du fonds Barnier (qui passera à plus de 400 millions d'€). Il faudra utiliser ces fonds à bon escient.

Contact : unalcifranceinondations@gmail.com

Plus d'informations sur UNALCI-France Inondations : <https://www.unalci-france-inondations.org>